

Questions orales

budget gèle le salaire des recrues à environ 30 000 \$ pendant deux ans.

Le ministre trouve-t-il acceptable que le budget vise à réaliser des économies aux dépens des petits salariés que sont les jeunes recrues de la GRC?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je n'accepte pas la prémisse formulée par ma collègue selon laquelle le budget vise les salaires des gendarmes de la GRC. Le budget impose un gel salarial à l'ensemble des fonctionnaires, mais il protège leurs emplois, ce qui n'est pas le cas de nombreux travailleurs du secteur privé. Par ailleurs, le gouvernement prend des mesures afin de créer des emplois pour l'ensemble des Canadiens.

Je serai heureux d'examiner la question avec le président du Conseil du Trésor.

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley): Madame la Présidente, un agent de la GRC comptant 35 ans d'ancienneté me disait récemment que la politique du gouvernement portait au moral des membres de la GRC le coup le plus dur qu'il ait vu de toute sa carrière.

Le ministre est-il prêt à accepter l'inévitable détérioration du moral des membres de la force policière du Canada qu'entraîneront des mesures d'économie prises aux dépens de ceux qui peuvent le moins en supporter le coût?

L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada): Madame la Présidente, je rejette encore une fois la prémisse de la question de ma collègue. Le budget ne s'en prend pas aux agents de la GRC ou à quelque autre groupe en particulier de la fonction publique.

Je serai cependant heureux d'examiner la question avec le président du Conseil du Trésor. Je fais plus confiance au moral des agents de la GRC que ma collègue et je suis convaincu que tous les députés de ce côté-ci de la Chambre en font autant.

* * *

LES CENTRES D'EXCELLENCE

Mme Sue Barnes (London—Ouest): Madame la Présidente, ma question s'adresse à la ministre de la Santé.

À l'automne, durant la campagne électorale, de nombreux membres du Parti libéral ont milité en faveur de la création d'un réseau de centres d'excellence sur la santé des femmes. Nous devons mettre sur pied un programme de promotion de la santé des femmes, faire de la recherche dans ce domaine et favoriser de tels travaux de recherche, adopter des politiques sur la santé et recommander des programmes de santé.

● (1455)

Au nom des hommes et des femmes du Canada, je demande à la ministre de la Santé de me faire part des mesures qu'elles a prises en date d'aujourd'hui pour réaliser ce très important programme.

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Santé): Madame la Présidente, nous procédons à la mise sur pied du centre d'excellence sur la santé des femmes, tel qu'on l'avait prévu dans le livre rouge.

Actuellement, nous sommes en train de déterminer des critères précis et un processus de mise en oeuvre. Nous prévoyons lancer l'appel d'offres d'ici le mois de juin et choisir le soumissionnaire l'automne prochain. Nous aimerions que le premier centre soit opérationnel au début de 1995.

L'une des premières tâches dont le centre devra s'acquitter sera de déterminer les questions les plus importantes pour les femmes, au chapitre de la santé, puis d'entreprendre des travaux sur ces questions. Son grand objectif sera d'accroître l'efficacité du système de soins de santé du Canada face aux besoins des femmes.

C'est bien connu que seul un faible pourcentage du financement de la recherche médicale est destiné aux travaux sur la santé des femmes, au Canada. Le centre s'intéressera à ce problème, mais nous voulons également travailler de plus près avec les autres organisations qui financent la recherche, afin de les encourager à financer également les travaux sur la santé des femmes.

* * *

[Français]

LA CONDITION FÉMININE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Madame la Présidente, en date du 1^{er} mars 1994, selon les statistiques du Bureau du commissaire à la magistrature fédérale, 951 juges nommés par le gouvernement fédéral siégeaient sur le banc des Cours supérieures et des Cours d'appel. De ces 951 juges, 123 seulement sont des femmes, soit moins de 13 p. 100 du total. Cette situation révèle une inconscience grossière dans la procédure suivie jusqu'à maintenant pour la sélection et les nominations à la magistrature.

M. Young: C'est terrible.

Mme Venne: Madame la Présidente, j'aimerais terminer ma question.

M. Bouchard: C'est le ministre des Transports.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable ministre des Transports.

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre!

Mme Venne: Madame la Présidente, ma question ne s'adresse pas au ministre des Transports mais au ministre de la Justice.

Dans quelle mesure le ministre et le Cabinet entendent-ils privilégier, dans l'avenir, la nomination de femmes aux fonctions de juges?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je pense que la députée sait qu'elle a fait quelque chose qui n'est normalement pas acceptable.